

**Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Raymond CARRARD intitulé « Peut-on encore entretenir une Police régionale ? »**

---

Nyon, le 30 octobre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le postulat cité en titre s'est réunie à plusieurs reprises à la Ferme du Manoir :

- le jeudi 3 mai 2018. Les Conseillers suivants étaient présents : MM. Raymond Carrard (le Postulant), Pierre-Alain Couvreu, Pierre Girard, Laurent Miéville, Sacha Soldini, Fred Tschuy (en remplacement de Sacha Vuadens) et Ione Ramel (président et rapporteur). M. Yves Gauthier-Jaques était excusé.
- le jeudi 14 juin 2018. Les Conseillers suivants étaient présents : MM. Raymond Carrard, Yves Gauthier-Jaques, Pierre Girard, Laurent Miéville, Sacha Soldini, Fred Tschuy et Ione Ramel. M. Pierre-Alain Couvreu était excusé. A la demande de la Commission, Mme Roxane Faraut Linares, Municipale ainsi que MM. Olivier Rochat et Sébastien Faillottaz, respectivement Commandant et Secrétaire général de la Police Nyon Région (PNR) ont participé à la première partie de la réunion.
- le jeudi 20 septembre 2018. Les Conseillers suivants étaient présents : MM. Raymond Carrard, Pierre-Alain Couvreu, Pierre Girard, Laurent Miéville, Sacha Soldini, Fred Tschuy et Ione Ramel. M. Yves Gauthier-Jaques était excusé.

### **Préambule**

Le but de la Commission n'était pas de discuter de la pertinence de disposer, à Nyon, d'une police régionale plutôt que de bénéficier des services de la Gendarmerie vaudoise. Cette question a été tranchée jadis par le Conseil communal. Notamment, par l'acceptation du *Rapport-préavis PM103/2013 Police intercommunale de la région de Nyon - Création de l'association de communes en partenariat avec Crans-près-Céligny et Prangins* lors de sa séance du 24 juin 2014. Par ailleurs, le 27 septembre 2009, le peuple vaudois a rejeté l'initiative Dartagnan pour une police unique dans le canton à une majorité de 54%. Quant au nyonnais, ils ont rejeté cette initiative avec 60.43% de « non ».

### **Discussion**

La Commission a reçu des explications relatives au financement de la Police Nyon Région (PNR). De nombreux chiffres et les mécanismes décisionnels et financiers de la PNR ont été présentés et démontrent, à priori, une gestion rigoureuse.

Cependant, malgré les explications fournies, deux questions principales subsistent :

- L'analyse et l'articulation des coûts de la PNR, ainsi que leur ventilation entre les tâches de police et les tâches de police dites du 5<sup>ème</sup> processus (voir document annexé *Répartition*

entre tâches de police et du 5<sup>ème</sup> processus émis par le Canton de Vaud) est impossible à déterminer précisément à ce jour, puisque la PNR ne tient pas une comptabilité analytique.

- Les coûts globaux de la PNR, notamment au regard de communes de taille similaire et proportionnellement à leurs nombres d'habitants restent plus chers à Nyon. Pourquoi ?

Les discussions de la Commission ont été nourries et ont donné lieu à de nombreux débats de nature souvent philosophique, sans lien avec le fond du postulat traité.

Au début de ses délibérations, la Commission a également eu la velléité d'analyser en profondeur les chiffres et éléments fournis par la PNR, puis, s'est ravisée considérant que cette tâche allait bien au-delà de ses capacités et compétences.

## Conclusion

Malgré de nombreux débats, et en tout état de cause, la Commission décide délibérément de ne pas reporter, en détail, la teneur de ses discussions. Elle favorise le renvoi très partiel du postulat traité puisque sur le fond, à savoir les coûts de la PNR, la Commission souhaite unanimement obtenir un éclairage.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le postulat de M. Raymond CARRARD intitulé « Peut-on encore entretenir une Police régionale ? »

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide :

1. de renvoyer **partiellement** ce postulat à la Municipalité, en l'occurrence et exclusivement, l'extrait suivant, contenant une adaptation entre crochets, pour une meilleure compréhension du locuteur :

« [Que la Municipalité procède à une] expertise ~~externe~~ [qui] nous éclaire impartialement sur les coûts que nous assumons aujourd'hui et sur la différence constatée avec d'autres villes, notamment Montreux et Gland. Elle devra parallèlement nous éclairer sur les coûts à assumer en ralliant la gendarmerie cantonale et en devant reconstituer un service municipal de police pour les tâches non couvertes par la gendarmerie. »

La Commission :

Messieurs  
Raymond Carrard  
Pierre-Alain Couvreur  
Yves Gauthier-Jaques  
Pierre Girard  
Laurent Miéville  
Ione Ramel (président et rapporteur)  
Sacha Soldini  
Fred Tschuy